



Cherveux Agility - Education Canine
REGLEMENT INTERIEUR 2024
 Adopté par le comité le 28 février 2024

1°) Chaque adhérent s'engage vis à vis des tiers et de leurs Chiens à une attitude bienveillante et amicale. L'Education Canine et les différentes disciplines ne peuvent se faire qu'avec patience et douceur. Le jeu est un des nombreux secrets pour réussir.

TOUTE BRUTALITE EXCESSIVE EXERCEE SUR LE CHIEN SERA SEVEREMENT SANCTIONNEE.

2°) Les Moniteurs en Education canine sont bénévoles et présents sur le terrain par amour du Chien. Ils vous apprennent à régler les difficultés rencontrées avec votre compagnon. Nous vous engageons vivement à vous conformer et à accepter leurs décisions et conseils.

Chaque explication pourra vous être donnée. N'hésitez pas à vous informer sur tout ce qui a trait au Chien en général.

3°) Tous les Chiens sont admis sous réserve qu'ils soient vaccinés, tatoués et en bonne santé, les Chiens de 1ère et 2ème catégorie en possession des documents relatifs à la loi 99-5 du 6 janvier 1999.

Chaque maître est civilement responsable des dommages occasionnés par son Chien aux tiers, à ses congénères et aux biens matériels. Le club bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile qui ne peut intervenir qu'en complémentarité à celle du Maître.

4°) FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

Samedi :

9h30 - 10h	10h30 - 11h	11h30 - 12h	14h - 14h30	15h - 15h30	15h45 - 16h15	16h30 - 17h30
					Découverte OBSTACLES	COMPETITION AGILITY

PORT DU COLLIER DE COULEUR OBLIGATOIRE POUR RENTRER SUR LE TERRAIN

*Des séances Découverte destinées à l'accueil des nouveaux adhérents pourront être proposées en cours d'année
Inscription obligatoire à toutes les séances.

LE SAMEDI à 15 h 45 : DECOUVERTE DES OBSTACLES D'AGILITY (pour les novices)
 à 16 h 30 : AGILITY COMPETITION

LE MARDI à 18 h : AGILITY COMPETITION

LE VENDREDI à 18 h : AGILITY LOISIR

Les Moniteurs décident de l'évolution de chaque équipe par des évaluations toutes les 7 semaines (environ). Ces « conseils de classes » sont validés par la remise d'un collier de couleur à l'élève qui devra le porter lors de chaque séance.

Des séances peuvent se dérouler hors terrain dans le cadre des « conventions Villes » signées avec les municipalités. Une information sera faite au terrain, sur les sites internet du Club : www.agilitycherveux.fr, Facebook et envoyée par email aux adhérents

LICENCIÉS : Uniquement les équipes possédant une licence d'une discipline CNEAC

Pour obtenir une licence, l'adhérent devra remplir le formulaire de demande de licence (site CNEAC) et le transmettre au club avec le règlement correspondant par chèque bancaire. Après validation de la demande par le club, l'adhérent recevra sa licence qui lui permettra de passer le certificat d'aptitude à l'éducation sociale du chien et de s'inscrire à des stages de formation.

Les licenciés du club (binôme maître-chien) depuis plus d'un an dans une discipline ont accès au terrain seuls ou accompagné d'un Moniteur du club. Pour ce faire, ils devront demander la clé d'accès disponible chez le président.

5°) MATERIEL CANIN :

Il doit être adapté au Chien et au travail demandé. Il se compose :

- D'un objet de motivation
- Friandises pour la récompense.
- De poches pour ramasser les déjections
- D'une laisse (de préférence en cuir),
- D'un collier cuir ou d'un harnais de type « Animalin »

Tous les autres colliers (« à pics » et de contrainte) ainsi que la laisse enrouleur sont interdits.

6°) Certaines règles doivent être respectées :

Sur le parking : Le Chien doit être tenu en laisse dès la sortie du véhicule.

Sur les terrains de travail

- Il est interdit de fumer, de vapoter, de détériorer le matériel, d'attacher les Chiens aux arbres et aux bordures du terrain. Des attaches sont prévues à cet effet.
- L'utilisation du téléphone portable est interdit sur les terrains de travail.
- Le terrain ainsi que les abords devront rester propres (ramassage des déjections), les chaises rangées
- L'enceinte du terrain est interdite aux femelles en chaleur (sauf pour l'agility compétition).
- Sur le terrain : chaque maître ne peut conduire qu'un seul chien à la fois et un chien ne peut avoir qu'un seul maître.

Le Bâtiment : Il est communal. De ce fait, les associations de Cherveux peuvent y avoir accès en dehors de nos horaires de fonctionnement. Il est prévu pour accueillir les nouveaux adhérents. Le préau est destiné pour se mettre à l'abri et pour la « pause café ».

L'accès derrière le bâtiment est réservé aux Moniteurs et à leurs Chiens (zone d'attente).

Responsabilité : Les parents ou tuteurs sont responsables de leurs enfants mineurs dans l'enceinte de l'association. Tous les maîtres sont responsables des agissements de leur(s) chien(s) (art 1243 du Code Civil).

7°) Des démonstrations pourront être envisagées dans différentes manifestations. Les membres pourront y participer (changement de lieu, de contexte).

Des concours officiels seront également organisés. Tous les chiens pourront y être présentés sous réserve qu'ils soient prêts à la compétition et en possession d'une licence de la discipline.

8°) Toute participation à un concours, tournoi ou exposition canine ainsi qu'à une séance de confirmation devra faire l'objet d'une information au secrétariat. Les résultats seront à envoyer au secrétariat pour mise en ligne sur les sites internet du club.

9°) Le président aura la signature du compte bancaire conjointement à celle du trésorier.

10°) Des aliments chiens et chats « Pro-Plan » et « Royal Canin » pourront être achetés au tarif Club. Règlement à l'ordre de CAEC. Se renseigner au terrain.

11°) DROITS D'ADHESION sont votés chaque année par l'assemblée générale (voir dossier d'inscription)

12°) La cotisation comprend :

Les séances encadrées par les Moniteurs de l'association sur le terrain du Club ou en dehors

Et la qualité de membre à l'Association Canine Territoriale des Deux-Sèvres. Le règlement n'a pas la prétention d'avoir tout prévu. Il peut être aménagé par le Comité en réunion.

Chaque adhérent est tenu de s'y conformer.

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR 2024

EVALUATION DE PASSAGE ENTRE LES GROUPES

OBJECTIFS :

- Passage de chaque couple maître/chien à la dernière séance avant fermeture du club (vacances scolaires).
- Évaluer les progrès de chaque couple dans les acquisitions de l'obéissance de base et l'harmonie entre le chien et le maître.
- Créer une émulation chez les adhérents avec des buts précis à atteindre et un objectif de temps avant le prochain passage.
- Création d'une fiche d'évaluation permettant une harmonisation entre les moniteurs.

Grille d'évaluation :

Maternelle / Junior :

1. marche en laisse sans trop tirer autour d'un carré simple (le maître ne laisse pas tirer le chien sur la laisse),
2. rappel simple (chien tenu ou non) à 10-15 mètres,
3. positions assis-debout-couché (de face ou au pied) avec 3 ordres maxi,
4. sociabilité, slalom entre des chiens assis ou couchés,
5. absence à vue 10-15 mètres, environ 30 secondes (chien tenu ou non).

Junior / Senior :

1. marche en laisse avec différents angles et changements d'allure,
2. rappel « au pied » chien non tenu à 20 - 25 mètres,
3. positions assis-debout-couché au pied et de face à petite distance (2-3 mètres) 2 ordres maxi,
4. sociabilité, slalom au milieu de chien qui marchent et rappel devant des chiens assis,
5. absence à vue 20 mètres 45 secondes (chien non tenu).

Senior :

1. marche sans laisse avec différents angles et changements d'allure,
2. rappel au pied avec blocage,
3. position pendant la marche,
4. absence hors de vue, 1 minute,
5. rappel un chien au milieu des autres,
6. absence en groupe à vue

tous les ordres devront être exécutés avec un seul commandement et le plus rapidement possible.

Agility loisir / compétition :

- 1 Chien qui passe tous les obstacles sans hésitation
- 2 Couple maître/chien qui enchaînent 4 ou 5 obstacles sans difficulté
- 3 Maîtrise à minima du changement de main
- 4 Chien et maître qui ont envie de progresser vers une licence (vitesse minimum)
- 5 Maîtrise du chien aux ordres sur le terrain
- 6 Licence de base (CAESC) et connaissance du règlement d'agility.

Organisation des cours d'agility, rappels des règles et critères d'accès à cette discipline

Rappels pour tous les cours d'Agility :

- Arriver à l'heure
- Aider à la mise en place du parcours pour les cours de 15h, et ranger le parcours pour le cours de 16h30
- Aider au changement de catégories (hauteur des barres), ainsi qu'à ramasser les barres, remettre en place les obstacles qui peuvent bouger (tunnel, chaussette...)
- Être attentifs et concentrés
- Pas de changement de cours d'une semaine sur l'autre en fonction des horaires ou envies
- Rester jusqu'à la fin du cours jusqu'à l'éventuel débriefing ou l'autorisation du moniteur pour partir
- Les chiens doivent être attachés aux chaînes ou piquets prévus à cet effet et non à la barrière
- Les adhérents doivent rester sur le terrain avec le moniteur pour écouter et aider

Vendredi : Agility loisir : 18h Bruno

- Passage de tous les obstacles, enchaînement
- Conduite de base (pivot, jeannette, coupé dans le dos)
- Équipes ne souhaitant pas sortir en compétition, préférant le loisir au club seulement
- Chiens retraités

Samedi Cours découverte des obstacles: 15h45 Danièle (Apprentissage des obstacles et de la conduite)

- Chien à l'écoute (rappel, suite du maître, pas bougé, positions)
- Motivation (friandises ou jouets), capacité d'apprentissage
- Maître et chien dynamiques, avec envie d'apprendre (maître comme chien), joie de sauter et passer les obstacles, ainsi que de jouer avec le maître
- Apprentissage du passage des obstacles d'agility
- Pas de peur des autres chiens, des personnes et des obstacles

Mardi Cours compétition Agility 18h Christophe

Samedi Cours compétition Agility 16h30 Caroline

- Passage de tous les obstacles, enchaînement
- Conduite de base (pivot, jeannette, coupé dans le dos)
- Équipes particulièrement motivées et dynamiques, maître comme chien, souhaitant progresser, avec un objectif de compétition
- Équipes cherchant la pratique d'un sport plus que d'un loisir, avec un objectif de perfection et de performance

Pour le cours Agility compétition, venir 10/15 minutes en avance pour un échauffement et des étirements, du chien comme du maître. Pour des raisons de sécurité et de santé, du chien comme du maître, comme pour n'importe quel sport, les décisions du ou des moniteurs (échauffement, étirements, pause...) ne peuvent pas être contestées. Pour l'ambiance du cours, ainsi que pour progresser au mieux et ne pas perdre de temps, tous les participants seront sur le terrain avec le moniteur (qu'il pleuve, qu'il vente, ou que le soleil tape, prévoir des habits en conséquence), afin de ramasser les barres (ou remettre en place le tunnel ou la chaussette), d'éviter de répéter les erreurs des autres signalées par le moniteur, et bien évidemment pour poser des questions afin de ne pas appliquer simplement sans comprendre et sans être capable de reproduire en concours. Les chiens seront de ce fait tous attachés à l'écart du terrain (pas sur la barrière), pour les aboyeurs le plus loin possible (chaînes prévues à cet effet), des cages seront aussi à disposition (particulièrement pour les chiens qui se fatiguent à aboyer et tirent à l'attache).

LE PRESENT REGLEMENT EST ADOPTE A L'UNANIMITE PAR LE COMITE. Fait à Cherveux, le 24 février 2024